

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 28 mars 2022

OBJET :

-Avenant de résiliation de la convention de gestion des jardins cultivés de Mouzimpré
-Modification du règlement intérieur des jardins cultivés de Mouzimpré

Rapporteur : M. VOGIN
Délibération n°17

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a approuvé les termes de la convention quadripartite de gestion des jardins cultivés de Mouzimpré avec l'association Jardinot, l'association de gestion pour le fonctionnement du Conseil citoyen d'Essey-lès-Nancy et BATIGERE.

L'objet de cette convention visait notamment à confier cette gestion à l'association Jardinot, domiciliée 9 quai de Seine, 93584 Saint Ouen cedex.

Or, la ville d'Essey-lès-Nancy et l'association Jardinot ont fait le constat partagé qu'en l'absence d'un responsable de centre de jardin sur site pour faire l'interface avec l'association, la gestion ne peut s'effectuer depuis le siège social de l'association en région parisienne.

De cette réflexion, la ville a proposé de reprendre en régie la gestion des jardins cultivés de Mouzimpré et l'association Jardinot accepte de se retirer de ce partenariat.

La ville d'Essey-lès-Nancy et l'association Jardinot ont décidé d'un commun accord de résilier la convention de gestion des jardins cultivés de Mouzimpré du 30 mars 2021, à compter du 1er avril 2022.

Pour ce faire, il convient d'envisager la signature d'un avenant de résiliation de la convention du 30 mars 2021.

Par ailleurs, la reprise en régie de la gestion des jardins suppose d'aménager le règlement intérieur des jardins cultivés de Mouzimpré.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la Commission « Transition écologique » élargie à la commission « urbanisme opérationnel et patrimoine » en date du 16 mars 2022, il est proposé au Conseil Municipal de :

- approuver les termes de l'avenant de résiliation de la convention du 30 mars 2021 de gestion des jardins cultivés de Mouzimpré,
- émettre un avis favorable à la reprise en régie de la gestion des jardins cultivés de Mouzimpré,
- modifier le règlement intérieur des jardins cultivés de Mouzimpré conformément au document ci-joint,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier.

DELIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 31 mars 2022.

Extrait conforme



Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	18 mars 2022
- Convocation distribuée le :	18 mars 2022
- Affichage du compte-rendu le :	1 ^{er} avril 2022
- Affichage du procès-verbal le :	06 mai 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, ME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à MME DROUVILLE
- M. EL JAOUHARI à MME BLONDELET
- MME HOUSSIN à MME MENZRI
- M. VOIDIER à MME DEVOUGE
- MME CREUSOT à M. SAPIRSTEIN
- M. KATZ à M. CHEVARDÉ

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. LAURENT

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire